

## 1 Édito



### La négociation conventionnelle vient de s'achever par un constat d'échec, avec un rejet unanime par les syndicats de médecins libéraux du texte présenté par la CNAM...

Cette unanimité dans le refus de signer le texte conventionnel proposé est suffisamment rare pour être soulignée. L'ensemble des syndicats ont perçu une absence de réelles négociations, entre des diaporamas tout préparés de moins en moins acceptables, sans justifications, d'une séance à l'autre (contraintes incompréhensibles de l'engagement territorial, suppression des consultations complexes et très complexes, disparition de cotations situées au-dessus de la hiérarchisation proposée, contrainte inexplicable des 10 médecins par spécialités pour la validation d'une ESS). De plus il a fallu attendre la toute dernière semaine pour avoir des chiffres et un texte ce qui ne permet pas la négociation.

Tous les syndicats ont vu dans ce texte de nouvelles contraintes inacceptables.

En l'absence de validation des critères de l'engagement territorial, il y avait une nette dévalorisation en euros constant de l'acte de consultation, quel que soit la spécialité.

La revalorisation du point travail était indigente, représentant une augmentation de 1% de l'acte, avec donc encore une fois, une dévalorisation de celui, alors que les charges augmentent au rythme de l'inflation c'est-à-dire d'au moins 10% en deux ans, voire plus vite pour l'énergie.

Ce texte conventionnel était extrêmement technocratique montrant encore une fois que le gouvernement et la CNAM n'arrivent pas à faire confiance aux médecins libéraux

Contrairement à ce que vient de déclarer Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention il y avait bien un contre-projet porté par la CSMF, de nature libérale mais responsable.

Les Spécialistes CSMF avec l'ensemble de la CSMF portaient un projet de simplification de la hiérarchisation des actes qui en les revalorisant et en les espaçant reconnaissait la valeur de l'expertise médicale et favorisait l'accès aux soins en permettant de voir plus de patients différents. Des mesures pour favoriser l'accès aux soins non programmés (extension de la MCU à 5 jours, possibilité pour certains actes techniques de coter cette MCU) faisaient également partie de notre projet.

Le texte conventionnel final ressemble à une médiocre caricature du projet de la CSMF, rendu indigeste par le manque de confiance, l'absence de négociations et les restrictions budgétaires.

Il faut rappeler que ce texte ne prévoyait aucune revalorisation avant le mois d'octobre 2023 et que cela représentait pour les spécialistes, entre 5% et 2,6% suivant les actes alors qu'entre 2022 et 2023 l'inflation dépasse les 10% et qu'entre 2016 et 2024 l'inflation cumulée est à 20%. Et ce n'est qu'à la fin de l'année 2024 qu'auraient pu s'appliquer des revalorisations plus significatives, sous conditions extrêmement restrictives, et qui au bout du compte compensent l'érosion due à l'inflation depuis la dernière convention.

On ne pouvait pas négocier sérieusement avec un ONDAM de ville à 2,9%, pour la première fois nettement au-dessous de l'inflation ! En euros constants, on appauvrit la médecine de ville et on diminue les moyens pour soigner nos concitoyens.

Appliquer des revalorisations liées à un engagement territorial 18 mois après une signature, c'est se moquer des Français pour qui l'accès aux soins est une urgence.

Cette proposition de texte conventionnel a été vécue comme une provocation par nombre de nos confrères alors même que l'accès aux soins demeure une priorité nationale.

Il est apparu à tous comme totalement incompréhensible qu'on conditionne une revalorisation des actes à des critères d'activité déconnectés du réel.

L'engagement territorial, c'est le quotidien de tous les médecins libéraux. De tous temps, la médecine libérale est au service des patients et assure plus de 80% des consultations, 75% des actes techniques et 60% des interventions chaque année en France.

Les spécialistes libéraux n'ont pas attendu les assistants médicaux pour salarier des secrétaires ou des infirmières afin de dégager du temps médical. Curieusement et de façon inexplicable, si ces collaborateurs ne sont pas financés par la CNAM, cela n'est pas pris en compte

L'échec de ces négociations conventionnelles, c'est celui des tutelles, gouvernement et CNAM, qui n'ont pas voulu investir dans la médecine libérale pour favoriser l'accès aux soins alors que cette problématique devrait être une priorité.

Place maintenant à l'arbitrage. L'entrevue des représentants CSMF avec Mme Morel, arbitre désignée par les différentes parties, s'est très bien déroulée. Nous tenons à souligner qu'il y a eu une réelle écoute. Toutefois, il est clair que les marges de manœuvre sont étroites et il semble évident qu'il faudra rapidement rouvrir de nouvelles négociations en repartant sur des bases différentes. Le projet de la CSMF est toujours d'actualité.

Seule une convention permettant aux médecins libéraux de pleinement s'investir dans leur mission de soins avec une expertise médicale reconnue à sa juste valeur sera acceptable. Ceci leur permettrait d'investir et de s'organiser pour voir à activité identique plus de patients différents. Cette convention devra également créer un choc d'attractivité pour que de jeunes confrères viennent se mettre à leur tour au service de nos concitoyens. C'est ce que porte et a toujours porté le projet de la CSMF et en particulier des Spécialistes CSMF, libéraux et responsables.

Pour réussir une négociation conventionnelle qui puisse favoriser l'accès aux soins, il faut des moyens et de la confiance : il n'y avait ni l'un ni l'autre.

**Docteur Bruno Perrouy**  
Président Les Spécialistes CSMF

## 2 Comment un syndicat de spécialistes responsable pourrait-il dire oui ?



### Les négociations conventionnelles sont terminées et manifestement nos interlocuteurs n'ont pas saisi la chance qui se présentait pour favoriser l'accès aux soins de nos concitoyens. Pire, la situation va s'aggraver.

Cette négociation s'est manifestement déroulée pour essayer d'amener des syndicats représentant une minorité de médecins à la signature sans jamais prendre en compte la situation dramatique du système de santé et en particulier de la médecine de ville sur laquelle on doit investir pour favoriser l'accès aux soins.

[Lire la suite](#)

## 3 Les comptes ne sont pas bons



### Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention et les responsables de l'Assurance Maladie livrent aux médias des chiffres pour le moins curieux.

On parle de 700 millions de revalorisation en octobre 2023 et d'une convention à 1,5 milliards.

La revalorisation de 1,5 € concerne les 300 millions d'actes de consultations et représenterait à partir du mois d'octobre 2023, en année pleine 450 M € soit un coût pour l'assurance maladie de 360 M € avec en plus une augmentation de forfaits pour certains médecins qui ne représentera pas plus de 50 M €. On peut ajouter pour les actes techniques une augmentation de 0,44 à 0,45 du point travail soit 110 M €.

[Lire la suite](#)

## 4 Communiqué CSMF



### Quel gâchis...

Après 4 mois de négociations et des mois de tractations, les médecins n'auront pas de nouvelle convention médicale. A qui la faute ? Il serait bien présomptueux de reporter la faute sur les seuls CNAM et Ministère de la Santé. Il est en revanche certain que les moyens donnés aux négociateurs n'étaient pas à la hauteur de l'ambition portée par la CSMF de faire de cette convention celle qui aurait dû donner aux médecins les moyens de s'organiser pour répondre aux attentes des Français.

[Lire la suite](#)

## 5 Les Spécialistes CSMF défendent les spécialités techniques



### Dans le cadre des négociations conventionnelles les Spécialistes CSMF ont demandé une revalorisation du point travail de 0,44 à 0,48 au vu de la situation exceptionnelle inflationniste.

Le point travail n'a pas été revalorisé depuis 25 ans et nous connaissons actuellement une inflation très forte avec plus de 10% entre 2022 et 2023, ce qui a un impact sur l'équilibre de nos cabinets avec des revalorisations salariales, une augmentation des coûts des consommables et un prix de l'énergie en forte augmentation.

Cette augmentation représenterait une augmentation raisonnable des actes techniques de 4%, loin du chiffre de l'inflation et des revalorisations envisagées dans le cadre de la hiérarchisation des consultations.

Encore une fois nous demandons cette revalorisation nécessaire à l'équilibre économique de nos cabinets et à la revalorisation salariale de nos employés.

“Une mutuelle d'assurance créée par et pour les professionnels de santé... ça change quoi ?”

[DÉCOUVREZ NOS OFFRES](#)